

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Fêtes de Jeanne d'Arc 2018 Dispositif de sécurité renforcé les 7 et 8 mai

Dans le cadre des 589<sup>èmes</sup> Fêtes de Jeanne d'Arc qui se déroulent actuellement à Orléans, et pour veiller à leur bon déroulement et à la protection du public sur l'ensemble des événements, un dispositif de sécurité est mis en place par l'ensemble des acteurs de la sécurité du territoire.

Ce dispositif fait l'objet d'une coordination très étroite entre la Ville, la Préfecture et la Direction départementale de la sécurité publique et sera renforcé à l'occasion des temps forts des Fêtes que sont les 7 et 8 mai prochains.

#### PENDANT TOUTE LA DUREE DES FETES

- **Un poste de commandement** « Sécurité Secours », capable de coordonner les moyens en place, avec visionnage des images de vidéo protection, regroupe au cœur des fêtes les polices Nationale et Municipale, la Préfecture du Loiret, le SAMU, les pompiers et les associations de secours à la personne.
- L'ensemble du dispositif mobilise jusqu'à :
  - 80 policiers municipaux,
  - les vidéo-opérateurs,
  - 85 agents de sécurité privés,
  - sans compter les policiers nationaux et les militaires du dispositif Sentinelle.
- **36 caméras** sont positionnées sur le centre-ville et complétées récemment :
  - De **8 caméras** pérennes rue Royale
  - Et d'**une caméra supplémentaire** sur le parvis du théâtre

Le dispositif vidéo est complété cette année par **l'utilisation expérimentale d'un drone**.

#### LE 7 MAI 2018

##### À partir de 22h : la remise de l'Etendard suivie du Son et Lumière

- **Un périmètre de protection** a été instauré par arrêté du Préfet du Loiret, place Sainte-Croix, autour duquel il sera procédé à une inspection visuelle, à la fouille des sacs et palpations de sécurité.
- Les accès pour les tribunes se feront depuis la rue Paul Belmondo.
- **La circulation sera interrompue** : pour la ligne B du tramway à partir du 7 mai à 19h, jusqu'au 9 mai 5h du matin.

##### À partir de 23h : Le Set Electro

- **Un périmètre de protection** a été instauré par arrêté du Préfet du Loiret, Boulevard Alexandre Martin/Pierre Ségelle, et autour duquel il sera procédé à une inspection visuelle, à la fouille des sacs et palpations de sécurité.
- Pour sécuriser le site, **la circulation sera interrompue** : Bd P.Ségelle et Bd A.Martin, entre la rue E.Vignat et la rue Porte St-Vincent du 7 mai 20h au 8 mai 7h (après nettoyage de la voirie).
- Une zone « sans public » est prévue pour **l'accès des riverains** et organisateurs.
- L'ensemble du **public sera filtré** depuis les entrées :
  - Ouest : Boulevard A.Martin au droit du n° 13 bis
  - Est : Boulevard P. Ségelle au droit du n°2 bis
  - Pour les partenaires boulevard A.Briand
- Sur l'ensemble des 2 périmètres, **31 obstacles** lourds seront installés dont :
  - 26 obstacles fixes
  - 5 obstacles amovibles en plus des véhicules positionnés en entrées de voies

### **LE 8 MAI, L'HOMMAGE MILITAIRE ET LE DEFILE DE JEANNE D'ARC DE 11H A 19H30**

- **Trois périmètres** de protection, où le public est le plus dense, ont été instaurés, place Sainte-Croix, rue Jeanne d'Arc et place du Martroi, autour desquels il sera procédé à une inspection visuelle, à la fouille des sacs et palpations de sécurité systématique.
- **Un dispositif anti-intrusion** de véhicule sera également mis en place sur l'ensemble du périmètre du défilé
  - o 58 obstacles lourds
  - o 9 autobus en opposition
- Le barriérage le long du défilé ira **jusqu'au sud du pont George V.**

### **CONTACTS PRESSE**

Mairie d'Orléans : Julie Barbier \_ [julie.barbier@orleans-metropole.fr](mailto:julie.barbier@orleans-metropole.fr)

Préfecture du Loiret : Colette Théas-Duhamel \_ [pref-communication@loiret.gouv.fr](mailto:pref-communication@loiret.gouv.fr)

Direction Départementale de la Sécurité Publique : Stéphanie Gallot \_ [stephanie.gallot@interieur.gouv.fr](mailto:stephanie.gallot@interieur.gouv.fr)